

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2017 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. François Barret, maire  
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1  
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2  
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3  
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4  
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5  
M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

80-17

D'adopter l'ordre du jour du 5 juin 2017 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017;
5. Correspondance :
  - 5.1 Demande visant à accélérer l'étude du projet de loi 122,
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Mandat de représentation dans le cadre du dossier judiciaire numéro 200-17-025925-173;
8. Nomination des représentants au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section locale Saint-Lambert-de-Lauzon;
9. Demandes de dérogation mineure :
  - 9.1 Numéro 226 : Lot 2 642 547 - Marge de recul arrière d'une habitation bifamiliale,
  - 9.2 Numéro 227: Lot 2 641 762 - Marge de recul latérale du garage privé séparé;
10. Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'utilisation à des fins non agricole, soit à des fins de salon de toilettage et pension d'animaux, du lot 2 641 507;
11. Adjudication d'un contrat de pavage pour le stationnement du parc Alexis-Blanchet;
12. Octroi d'un contrat de scellement de fissures;
13. Octroi d'un contrat de lignage du réseau routier municipal;
14. Octroi d'un mandat de services professionnels pour des travaux d'optimisation du drainage de la rue Saint-Aimé;
15. Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires en surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées;
16. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local;
17. Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

18. Acquisition d'un analyseur de chlore;
19. Acquisition d'équipements pour le parc Déroit de la Chaudière;
20. Embauche d'étudiants au Service des travaux publics;
21. Modification à l'horaire d'été de l'hôtel de ville;
22. Octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » pour :
  - 22.1 Réfection de ponceaux,
  - 22.2 Travaux de pavage et scellement de fissures;
23. Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Élaboration des plans et devis;
24. Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Réalisation de travaux;
25. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
26. Points divers;
27. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 3**

#### **Première période de questions**

En présence d'une dizaine de personnes, diverses questions sont adressées au conseil municipal.

Un citoyen désire obtenir un suivi à propos d'une correspondance transmise au conseil municipal concernant la fête des voisins.

Un citoyen demande au conseil municipal de lui présenter la vision de la Municipalité quant au développement des infrastructures de loisirs. Il demande également des informations par rapport aux subventions et leur fonctionnement.

Un citoyen désire obtenir un état de la situation du projet d'approvisionnement en eau potable.

Un citoyen soumet au conseil municipal une problématique de vitesse dans la rue Radisson malgré la limitation à 30 km/h.

### **Point n° 4**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017**

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

81-17

D'approuver le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 5**

#### **Correspondance**

##### **5.1**

#### **Demande visant à accélérer l'étude du projet de loi 122**

**ATTENDU QUE** le dépôt du projet de loi 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**ATTENDU QU'**avec le projet de loi 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**ATTENDU QUE** donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**ATTENDU QUE** la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**ATTENDU QUE** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

82-17

De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi 122.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 6**

**Autorisation de paiement des comptes**

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

83-17

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de mai 2017 totalisant 231 406,77 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 7**

**Mandat de représentation dans le cadre du dossier judiciaire numéro 200-17-025925-173**

---

**ATTENDU QU'**une demande introductive d'un recours a été signifiée à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

84-17

De mandater l'étude Morency, société d'avocats, à représenter la Municipalité ainsi que sa directrice de l'urbanisme devant la Cour Supérieure dans le cadre du dossier 200-17-025925-173 (Construction et Pavage Portneuf inc. c. Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon).

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 8**

**Nomination des représentants au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section locale Saint-Lambert-de-Lauzon**

---

**ATTENDU QUE** la convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section locale Saint-Lambert-de-Lauzon est venue à échéance le 31 décembre 2015;

**ATTENDU QUE** le Syndicat a présenté ses demandes le 21 février 2017;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer les représentants de la Municipalité devant négocier le renouvellement de cette convention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

85-17

De nommer messieurs Langis Barbeau, Benoit Mathieu et Hermann Thibodeau à titre de représentant de la Municipalité afin de négocier le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section locale Saint-Lambert-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9.1**

**Demande de dérogation mineure numéro 226 : Lot 2 642 547 - Marge de recul arrière d'une habitation bifamiliale**

---

**ATTENDU QUE** monsieur Gilles Rhéaume sollicite, pour la propriété située au 259, rue Radisson, constituant le lot 2 642 547, une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la transformation d'une résidence unifamiliale en résidence bifamiliale en dépit du fait que la partie actuellement existante se situe à 8,63 mètres de la ligne arrière, contrairement aux dispositions de l'article 7.3 du Règlement de zonage qui exigent une marge de recul arrière de 9,1 mètres pour les résidences bifamiliales;

**ATTENDU QUE** cette demande est déposée en lien avec la demande de permis de construction numéro 2017-059 et de la demande de certificat d'autorisation numéro 2017-060;

**ATTENDU QUE** cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 11-17;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau  
Il est résolu

86-17

D'accorder la dérogation mineure numéro 226 demandée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9.2**

**Demande de dérogation numéro 227: Lot 2 641 762 - Marge de recul latérale du garage privé séparé**

**ATTENDU QUE** madame Monique Labrecque et monsieur David Herron sollicitent, pour la propriété située au 248, rue des Îles, constituant le lot 2 641 762, une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation d'un garage privé localisé à 0,46 mètre de la ligne latérale, contrairement aux dispositions de l'article 9.3.1 du Règlement de zonage n° 243-91 qui prescrivent une marge de recul minimale de 1 mètre de la ligne latérale;

**ATTENDU QUE** ce garage a été construit suite à la délivrance du permis de construction n° 2007-00082 et à l'obtention de la dérogation mineure numéro 116 relativement à la marge de recul avant, et que les travaux ont été réalisés de bonne foi;

**ATTENDU QUE** cette demande peut être considérée comme étant mineure, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins et que l'application de la réglementation a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 12-17;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

87-17

D'accorder la dérogation mineure numéro 227 demandée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'utilisation à des fins non agricole, soit à des fins de salon de toilettage et pension d'animaux, du lot 2 641 507**

**ATTENDU QUE** madame Mélissa Giguère s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que lui soit autorisée l'exploitation d'un salon de toilettage et la pension d'animaux à l'intérieur de sa résidence localisée sur le lot 2 641 507;

**ATTENDU QUE** l'usage faisant l'objet de la demande d'autorisation est sollicité à titre d'usage complémentaire de type professionnel à l'intérieur de la résidence;

**ATTENDU QUE** l'emplacement visé par la demande est localisé dans la zone A-108 autorisant les usages complémentaires de type professionnel à l'intérieur des résidences;

**ATTENDU QUE** l'emplacement visé par la demande est localisé à l'intérieur d'un îlot déstructuré au sens de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**ATTENDU QUE** l'implantation d'un tel usage n'aurait aucun impact sur le territoire et les activités agricoles étant donné que l'immeuble est déjà utilisé à une fin non agricole;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

**88-17**

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'exploitation à l'intérieur de la résidence d'un salon de toilettage et la pension d'animaux comme demandé par madame Mélissa Giguère.

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que d'autres espaces appropriés sont potentiellement disponibles hors de la zone agricole.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 11**

**Adjudication d'un contrat de pavage pour le stationnement du parc Alexis-Blanchet**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201706 afin d'adjuger un contrat de pavage pour le stationnement du parc Alexis-Blanchet;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions du 29 mai 2017 et ses recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

**89-17**

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E Pageau inc., au prix de 49 641,61 \$, incluant les taxes applicables.

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 45 334,80 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 776-17.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 12**

**Octroi d'un contrat de scellement de fissures**

**ATTENDU QUE** dans le cadre des opérations d'entretien du réseau routier local, il y a lieu de procéder au scellement de fissures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

**90-17**

D'octroyer le contrat de scellement de fissures des rues municipales à Scellement de fissures d'asphalte inc. pour la somme de 1,24 \$ le mètre linéaire, conformément à l'offre de service transmise le 10 avril 2017, pour une dépense totale inférieure à 25 000 \$, taxes incluses, prise à même les activités financières courantes.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Octroi d'un contrat de lignage du réseau routier municipal**

91-17

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

D'accorder le contrat de lignage de rues à Entreprises Gonet B.G. inc. pour la somme de 0,18 \$ le mètre linéaire conformément à l'offre de service du 31 mai 2017 pour une dépense totale inférieure à 25 000 \$ taxes incluses, prise à même les activités financières courantes.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Octroi d'un mandat de services professionnels pour des travaux d'optimisation du drainage de la rue Saint-Aimé**

**ATTENDU QUE** des travaux de reprofilage de fossés le long de la rue Saint-Aimé sont nécessaires afin d'en améliorer le drainage;

**ATTENDU QUE** la planification et l'exécution de ces travaux requièrent des services professionnels en relevés topographiques ainsi qu'en conception et préparation de plans et devis;

**EN CONSÉQUENCE,**

92-17

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

D'octroyer un mandat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin conformément à l'offre de services transmise le 31 mai 2017 prévoyant un coût de 8750 \$

D'autoriser une dépense nette évaluée à 9187,50 \$ prise à même les activités financières courantes.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 15**

**Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires en surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées**

**ATTENDU QUE** lors de l'octroi du contrat visant la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées, 400 heures avaient été prévues pour cette prestation de service;

**ATTENDU QUE** l'échéancier de travail de l'entrepreneur général ayant obtenu le contrat de construction nécessite plutôt 550 heures de surveillance de chantier;

**ATTENDU QU'**il en résulte une différence de 150 heures de surveillance de chantier, soit des honoraires supplémentaires de 11 250 \$ avant taxes;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie Bruser a soumis l'amendement n° 6 à son offre de service le 29 mai 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**93-17** Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

D'autoriser les honoraires professionnels supplémentaires en surveillance de chantier soumis dans l'amendement n° 6 du 29 mai 2017 pour une somme de 11 250 \$ avant taxes, prise à même le règlement numéro 745-15 autorisant un emprunt pour la réalisation des plans et devis pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local**

**94-17** Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu  
Appuyée par monsieur Langis Barbeau  
Il est résolu

De demander au député du comté de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de travaux estimés à 53 000 \$ reliés à l'amélioration et la sécurité du réseau routier municipal, plus précisément le reprofilage de fossés de la rue Saint-Aimé ainsi que la réfection de la surface de roulement du chemin Iberville, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 17**

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »**

**95-17** Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

De mandater madame Nathalie Paradis à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » afin de poursuivre le développement de la collection de la bibliothèque Édith-Poiré au bénéfice de l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 18**

**Acquisition d'un analyseur de chlore**

**96-17** Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu



D'autoriser l'acquisition d'un analyseur de chlore conformément à l'offre soumise par Veolia Water Technologies au montant de 7100 \$ avant taxes et d'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 7455 \$, prise à même le budget d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 19**

**Acquisition d'équipements pour le parc Déroit de la Chaudière**

97-17

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque  
Il est résolu

D'autoriser une dépense évaluée à 9300 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements au parc Déroit de la Chaudière prise à même le budget des immobilisations.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 20**

**Embauche d'étudiants au Service des travaux publics**

98-17

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

D'autoriser l'embauche temporaire de deux étudiants pour le Service des travaux publics à titre de journalier à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 13,50 \$ pour une période de douze (12) semaines, soit messieurs David-Étienne Pigeon et Étienne Savard.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 21**

**Modification à l'horaire d'été de l'hôtel de ville**

**ATTENDU QU'**un projet pilote en ce sens a été expérimenté lors de l'été 2016;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est disposé à récidiver ce projet pour l'été 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

99-17

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

D'établir l'horaire d'ouverture de l'hôtel de ville pour la période du 1<sup>er</sup> lundi de juin 2017 au 1<sup>er</sup> lundi de septembre 2017 de la façon suivante :

- Du lundi au jeudi : De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Le vendredi : De 8 h à 12 h

D'autoriser le maire et le greffier et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le SCFP –Section locale 4401 visant à aménager l'horaire de travail en fonction de l'horaire de l'hôtel de ville.

D'ajouter l'annexe C à la Politique de gestion des cadres afin d'aménager l'horaire de travail en fonction de l'horaire de l'hôtel de ville telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 22.1**

**Octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » - Réfection de ponceaux**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a déposé une demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis et la réalisation des travaux prévus pour l'année 1 du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

**ATTENDU QUE** pour l'année 1, ce plan prévoit la réfection de 25 ponceaux situés sur le réseau routier local;

**ATTENDU QUE** la planification des travaux ainsi que la réfection de ces ponceaux nécessitent des activités d'ingénierie préliminaire;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie SNC-Lavalin a transmis une offre de services professionnels à cette fin le 1<sup>er</sup> juin 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

100-17

D'octroyer un mandat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin conformément à l'offre de services du 1<sup>er</sup> juin 2017 prévoyant un coût de 21 500 \$.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 22 575 \$ prise à même le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 22.2**

**Octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » - Travaux de pavage et scellement de fissures**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a déposé une demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis et la réalisation des travaux prévus pour l'année 1 du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

**ATTENDU QUE** pour l'année 1, ce plan prévoit des travaux de pavage ainsi que du scellement de fissures;

**ATTENDU QUE** la planification et la réalisation de ces travaux nécessitent des activités d'ingénierie préliminaire;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie SNC-Lavalin a transmis une offre de services professionnels à cette fin le 1<sup>er</sup> juin 2017

**EN CONSÉQUENCE**

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu  
Appuyée par monsieur Martin Boivin  
Il est résolu

101-17

D'octroyer un mandat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin conformément à l'offre de services du 1<sup>er</sup> juin 2017 prévoyant un coût de 21 500 \$.

D'autoriser une dépense nette évaluée à 22 575 \$ prise à même le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 23**

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Élaboration des plans et devis**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressement des infrastructures routières locales*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 prévus pour l'année 2 du plan d'intervention;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

102-17

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières*.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tout document nécessaire à l'application de la présente demande.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 24**

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Réalisation de travaux**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressement des infrastructures routières locales*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 prévus pour l'année 2 du plan d'intervention;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Pierre Doré  
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu  
Il est résolu

103-17

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales*.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tout document nécessaire à l'application de la présente demande.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 25**

**Deuxième période de questions**

Un citoyen désire obtenir des informations à propos de la demande d'autorisation à des fins agricoles, du projet de loi 122 ainsi que de la démarche à effectuer afin de soumettre une plainte concernant l'entreprise de signalisation mandatée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports lors de récents travaux sur la rue du Pont.

**Point n° 26**

**Points divers**

Aucun sujet n'est discuté.

**Point n° 27**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque  
Appuyée par monsieur Pierre Doré  
Il est résolu

104-17

À 21 h 30 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

François Barret, maire